

Atelier de réflexion du Vendredi 28 Juin 2019  
8h30 - 10h15  
Ministère des affaires étrangères  
48 rue de Javel, 75015 Paris  
Salle GUT 132

## QUELLE DIPLOMATIE JURIDIQUE RUSSE ?

La Russie promeut depuis de nombreuses années « la différence russe » et propose un modèle alternatif de gouvernance, qui soulève des défis pour l'Europe voisine. Les relations russo-européennes sont difficiles à appréhender car caractérisées par des enjeux parfois contradictoires. Elles sont souvent rapidement polarisées tant les intérêts que les antagonismes sont nombreux, si bien que l'on a du mal à décrire clairement la vision russe de l'Europe, et sa stratégie à son égard.

Les « affaires » internationales impliquant la Russie sont nombreuses et affectent fortement l'Europe, qui a fait de l'universalité du droit son axiome. Ces affaires sont aussi bien judiciaires (Ioukos, Gazprom, Magnitsky, Vostok Capital... pour ne citer que les plus emblématiques), qu'institutionnelles (on pense à la crise actuelle au sein du Conseil de l'Europe et de la Cour européenne des droits de l'homme), et politico-juridiques.

Évidemment, le droit n'est pas au centre des relations Europe/Russie ou France/Russie, mais il fait partie de l'équation stratégique et politique. Ces « affaires » posent à l'Europe des défis majeurs qu'elle a parfois des difficultés à situer dans la doctrine de gouvernance du Kremlin pourtant déjà bien conceptualisée. En témoigne le discours récent de Vladislav Sourkov, célèbre conseiller du Président russe, du 11 février dernier, dans lequel il annonce, dans le contexte de l'essor des populismes en Europe et dans le monde occidental, l'ascendance de « ce modèle de type inédit » comme il le décrit.

Dans ce nouveau contexte de revendication d'un « Etat de type inédit » pour reprendre la formule de Sourkov, quelle place donne la Russie au droit ? Quel rapport entretient-elle avec lui ? Quelle stratégie d'utilisation, de contournement et de reformalisation met-elle en œuvre ? Peut-on la définir et la replacer dans une gouvernance plus large ? Comment l'Europe doit-elle réagir ? Autant de questions à la croisée de l'économie, de la diplomatie et du droit qu'il est urgent de traiter pour contribuer à définir le positionnement européen dans ce contexte en pleine mutation.

### Intervenants

---

M. Benjamin DANLOS, Magistrat de liaison en Russie

Mme Hélène HAMANT, Maître de Conférence à l'Université Lyon III (à confirmer)

M. Maxime RABILLOUD, Directeur juridique, Exploration-production, Total

---